Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260219-DAG_26_02B_01-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 19 février de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 13 février 2026, s'est réuni à Kerlaz, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 26
Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marc RAHER, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Philippe CORNEC, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Anne-Marie KÉROURÉDAN, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Frédéric LE LANN, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Christelle DRÉANO, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.
Pouvoirs : Jeannine LOZACHMEUR, pouvoirs à Henri SAVINA
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Frédéric LE LANN

Secrétaire de séance : Ronan KERVAREC

DELIBÉRATION N° DAG-26-02B-01

OBJET : DECONSTRUCTION D'UNE FRICHE INDUSTRIELLE : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

Annexe : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée.

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Vu l'article L2422-1 de la commande publique

Vu l'avis des commissions Urbanisme et Aménagement en date du

La ville de Douarnenez et Douarnenez communauté ont lancé conjointement un plan guide sur le quartier Ar Véret dans l'objectif de transformer ce quartier industriel en quartier d'habitat et de services. Pour ce faire, il convient de procéder à la déconstruction d'une friche industrielle (ex-META). Les travaux prévus concernent le désamiantage et la démolition d'une partie de l'ensemble immobilier, constitué d'anciens bâtiments industriels, situé au 75 rue Ar Véret d'une superficie de 2 984 m².



Un futur Appel à Manifestation d'Intérêt, visant à créer du logement et/ou des services ou équipements, co-porté par la Ville et Douarnenez communauté, a vocation à être lancé en mars 2026, sur un périmètre comprenant le site concerné par la présente convention ainsi que du foncier intercommunal.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260219-DAG_26_02B_01-DE

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260219-DAG_26_02B_01-DE

Surface concernée par l'AMI



Dans ce cadre de projet partagé, la Ville et Douarnenez Communauté se sont concertées pour trouver la meilleure approche de gestion du projet. Aussi après réflexion il est apparu comme solution la plus efficace de procéder à la mise en place d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de la Ville à Douarnenez Communauté. La Ville chargera à ce titre Douarnenez Communauté par la convention présentée en annexe de procéder aux études et à la réalisation des travaux de déconstruction et désamiantage des bâtiments de la parcelle cadastrée BL 272. En effet l'imbrication des fonciers et le fait que Douarnenez Communauté pouvait bénéficier de subventions à ce titre qui permettent de diminuer le coût final de l'opération pour le territoire, ont favorisé le choix de l'EPCI comme acteur le plus adapté à porter cette déconstruction. Étant entendu que la Ville conservera la responsabilité finale de l'opération et le financement complet du reste à charge

Les conditions de partenariat sont précisées dans la convention jointe en annexe. L'intervention de Douarnenez communauté couvrira les phases allant de la préparation du marché jusqu'au parfait achèvement de l'ouvrage. Le pilotage de l'opération sera effectué par Douarnenez communauté qui permettra cependant un suivi du bon déroulé par la Ville.

Conditions principales de la convention de Délégation de maîtrise d'ouvrage déléguée

- Recrutement d'une maîtrise d'œuvre
- Réalisation des phases APS – PAD – PRO - EXE
- Montage du dossier de consultation des entreprises (DCE),
- Lancement des appels d'offres, négociation avec les entreprises pour le compte de la ville et par suite de l'approbation de celle-ci, conclusion des contrats avec les entreprises ;
- Suivi du chantier et de la réception du chantier ;
- Versement des rémunérations du maître d'œuvre et des entreprises ;

Financement de l'opération

- Le financement de la totalité du programme à réaliser sera à la charge de la Ville qui s'engage à mettre en place les ressources nécessaires par l'inscription des crédits à son budget.
- Le montant final à la charge de la Ville **s'entend subventions déduites.**

Coût de l'opération

Le montant **estimé** de l'opération est **600 000 € TTC**. Cette somme comprend la rémunération de la maîtrise d'œuvre ainsi que les travaux de désamiantage et de démolition de l'ouvrage.

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260219-DAG_26_02B_01-DE





Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260219-DAG_26_02B_01-DE

Planning de l'opération

La durée totale de l'opération (étude et travaux) est estimée à 14 mois détaillée de la manière suivante :

- Mars 2026 : démarrage de la mission de MOE (études, APS – APD)
- Juin 2026 : publication de la consultation travaux
- Septembre 2026 : notification du marché de travaux

Durée prévisionnelle des travaux : 7 mois y compris période de préparation.

Vu l'avis de la Commission Aménagement et développement du 9 février 2026,

Vu l'avis de la Commission PLUI-H du 9 février 2026,

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 09 février 2026

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **VALIDER** la convention présentée,
- **AUTORISER** Madame la 1ère Vice-Présidente à signer cette convention ainsi que ses éventuels avenants,
- **AUTORISER** Mme la Présidente à solliciter l'ensemble des subventions auprès des partenaires concernant ce projet.

Fait et délibéré le 19 février 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
DOUARNENEZ COMMUNAUTE

Le secrétaire,
Ronan KERVAREC

Envoyé en préfecture le 24/02/2026
Reçu en préfecture le 24/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260219-DAG_26_02B_01-DE